



**PAYS de
BÉARN**

Extrait du Registre des Délibérations

PREFECTURE
Pyrénées-Atlantiques

27 AVR. 2023

Courrier ARRIVE

Service :

Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 7 avril 2023

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUHEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

Etaient excusés :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY .

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

N°8 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales, les comptes de la collectivité doivent être arrêtés par l'organe délibérant, par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

C'est ainsi que le Compte Administratif de l'année 2022 est soumis à l'examen de l'assemblée.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	621 081,46 €	457 906,15 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	607 250,00 €	600 933,72 €
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00 €	0,00 €
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €	128,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	1 231 331,46 €	1 058 967,87 €
42		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	11 401,76 €	11 401,76 €
TOTAL	D2	DEPENSES D'ORDRE	11 401,76 €	11 401,76 €
D1+D2		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 242 733,22 €	1 070 369,63 €
13		ATTENUATION DE CHARGES	6 000,00 €	8 938,29 €
70		PRODUITS DE SERVICES	170 000,00 €	134 114,98 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	934 812,00 €	983 498,32 €
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	687,00 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	1 110 812,00 €	1 127 238,59 €
R 002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	131 921,22 €	
R1+R002		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 242 733,22 €	1 127 238,59 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022				+ 56 868,96 €
RESULTAT AU 31.12.2022 (incluant report N-1)				+ 188 790,18 €
AFFECTATION :				
		Investissement : €		
		Fonctionnement : 188 790,18 €		

INVESTISSEMENT

CHAPITRE		LIBELLES	PREVU	REALISE
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 776,19 €	552,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	15 776,19 €	552,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			15 776,19 €	552,00 €
13		SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €
40		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	11 401,76 €	11 401,76 €
TOTAL	R2	RECETTES D'ORDRE	11 401,76 €	11 401,76 €
R 001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	4 374,43 €	
R1+R2+R001		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	15 776,19 €	11 401,76 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022				10 849,76 €
RESULTAT AU 31.12.2022 (incluant report N-1)				15 224,19 €

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2021 sont donc arrêtés à **+ 188 790,18 €** pour la section de fonctionnement et à **+ 15 224,19 €** pour la section d'investissement.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Désigner un Président ou une Présidente de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022,**
- 2- Approuver le compte administratif 2022 joint à la présente délibération,**
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2022 tels que définis ci-dessus pour chacune des sections,**
- 4- Décider d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement au Budget primitif 2023.**

Monsieur Patrice LAURENT est désigné Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif.

Le Président se retire au moment du vote.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

